

Limites des circonscriptions électorales

LA BFC DE GAGETOWN—L'ABATTAGE D'ARBRES

Question n° 4807—**M. Howie:**

1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars a) 1981, b) 1982, c) 1983, combien de permis ont été émis pour l'abattage d'arbres à la BFC de Gagetown?

2. Pour chacune de ces années, a) quel a été le revenu total tiré de l'opération, b) a-t-il fallu reboiser dans certains cas, c) a-t-on mis en pratique les techniques de gestion des boisés ou a-t-on choisi les «meilleures coupes» dans certains cas?

3. A-t-on procédé à un appel d'offres public dans chaque cas et sinon, pourquoi?

4. a) Qui a attribué les secteurs d'abattage aux détenteurs de permis, b) en fonction de quels critères a-t-on choisi les détenteurs de permis qui pourraient exploiter les meilleurs secteurs et y abattre le bois d'œuvre le plus rentable?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): 1. a) 1981—732; b) 1982—539; c) 1983—800.

2. a) 1981—\$457,939; 1982—\$337,414; 1983—\$395,040. b) Non. c) Oui. Ils ont pratiqué les techniques de gestion des boisés mais ils ont aussi quelquefois pratiqué la coupe des meilleurs arbres résineux à cause de la baisse des marchés du bois feuillu.

3. Non. Aucun appel d'offres ne fut lancé parce qu'avec les ans, les exploitants ont créé un réseau de chemins dans les régions désignées et ont récolté le bois situé dans ces sections de base.

4. a) Le garde forestier de district. b) La méthode la plus pratique utilisée fut que les exploitants qui travaillent généralement dans ces régions obtiennent des permis.

[Traduction]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITIONS AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE
DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA
PROVINCE DE L'ALBERTA

La Chambre passe à l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'aimerais tout d'abord souligner, et je crois bien que c'est l'opinion générale de mes collègues, députés de la province de l'Alberta, l'excellence des travaux de la Commission. Je crois bien que cette fois, nous sommes généralement satisfaits des propositions des commissaires, et c'est certainement le meilleur de tous les rapports que nous ayons eus au sujet du redécoupage de la carte électorale pour la province de l'Alberta.

[Traduction]

Je connais les commissaires. Je dois dire qu'ils ont fait preuve du sens politique que nous espérons voir chez tous les commissaires. L'une des grandes difficultés a toujours été que ceux qui connaissent le mieux leur circonscription, c'est-à-dire les députés, étaient les moins écoutés à propos de facteurs tels que la facilité de communication, la représentation générale, la cohésion et l'intérêt de la collectivité. Ce sont autant de facteurs que la majorité des députés, comme moi-même, estime beaucoup plus importante que le simple nombre d'électeurs, établi d'après des rapports de recensement souvent périmés au moment où les recommandations entrent en vigueur.

Un peu plus tard, certains de mes collègues soulèveront quelques incidents. J'espère qu'on ne se contentera pas de renvoyer l'étude du rapport aux calendes grecques, autrement dit à six ou huit mois d'ici. Je soupçonne, étant donné que le gouvernement semble avoir intérêt à attermyer, que cette étude sera retardée, rendant la représentation encore moins fidèle, au fur et à mesure que le temps passe.

Comme je l'ai dit, un certain nombre de points seront soulevés à propos d'une ou deux circonscriptions, mais je ne tiens pas à en parler. Quant à ma circonscription, je suis plus que satisfait du découpage, car les commissaires de l'Alberta ont finalement prêté attention aux recommandations présentées par moi-même et beaucoup d'autres. Un ex-commissaire m'a dit: «Vous avez eu trois essais», mais il n'en a pas tenu compte. Les collectivités urbaines sont des limites choisies qui coïncident avec des rues bien connues, de sorte que les gens puissent facilement savoir dans quelle circonscription ils se trouvent. Trop souvent, les limites zigzaguent d'une rue à l'autre, sans raisons réelles d'ordre politique.

Cette fois-ci, je pense que les commissaires ont agi avec un grand sens pratique. Je remarque également qu'ils ont motivé leurs changements. Je me suis battu longtemps pour que les décisions soient motivées. En fait, il y a un projet de loi qui figure au *Feuilleton* et que j'ai déposé en avril 1980. Il va même plus loin, puisqu'il recommande le rejet du rapport si le commissaire ne répond pas aux instances qui ont été présentées et ne donne pas les raisons des changements effectués.

J'espère que j'aurai l'occasion de présenter ce projet de loi et qu'il sera accepté. Il n'impose aucune charge additionnelle aux commissaires. Lors des deux premiers redécoupages que j'ai connus, je dois dire que les rapports des commissaires n'étaient qu'un tissu de déclarations brutales sur les changements. Aucune explication. Il incombait aux députés de soulever des objections. Et les commissaires n'étaient aucunement obligés d'étudier les recommandations de quiconque. En toute franchise, c'est un fouillis indescriptible dans beaucoup de provinces. La situation était si mauvaise dans un cas en particulier, après le remaniement de 1971, les propositions étaient uniformément médiocres et comme un de mes collègues qui ne siège plus ici le faisait remarquer, le remaniement a fait l'objet d'un truquage électoral par ignorance et incompétence. Tel n'est pas le cas cette fois-ci. Je crois qu'on est mieux renseigné. Je voudrais donc parler d'un autre aspect de la question durant le peu de temps qui me reste. Sauf erreur, les trois que nous sommes avons 45 minutes à notre disposition; je prendrai donc 15 minutes.